

# A

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil des gouverneurs –Vingt-huitième session**  
Rome, 16-17 février 2005

**ARRANGEMENTS POUR LA VINGT-HUITIÈME SESSION**  
**DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**Renseignements à l'usage des délégués**

LIEU DE LA RÉUNION

1. La vingt-huitième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 16 et jeudi 17 février 2005 au Palazzo dei Congressi, Piazzale J.F. Kennedy (EUR), Rome. La station de métro la plus proche est la station EUR Fermi.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

2. L'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs dispose que "les pouvoirs des gouverneurs et de leurs suppléants sont conférés par le Chef de l'État ou du gouvernement, ou par le Ministre ou le Secrétaire des affaires étrangères, ou en leur nom, ou par une autre personne dont le Membre a notifié qu'elle est habilitée à le faire. Ces pouvoirs ainsi que la notification des noms des conseillers sont adressés au Président du Fonds une semaine au moins avant l'ouverture de la première session à laquelle les personnes désignées doivent participer. Sauf indication contraire, ces pouvoirs et notifications sont considérés comme valables pour les sessions suivantes, jusqu'à ce que leur résiliation ait été notifiée au Président du Fonds". Il serait toutefois extrêmement souhaitable que ces renseignements soient communiqués au Secrétaire du FIDA à Rome le 17 janvier 2005 au plus tard.

3. Pour faciliter la planification, il est également demandé aux observateurs de bien vouloir confirmer ou infirmer leur participation avant le 17 janvier 2005.

#### INSCRIPTION

4. Tous les membres des délégations des États membres et les observateurs des États non membres et des organisations sont priés de se faire inscrire dès leur arrivée dans la zone réservée à cet effet au centre de conférences.
5. Les délégués pourront s'inscrire le mardi 15 février 2005 de 10 heures à 18 heures et le mercredi 16 février 2005 de 8 heures à 10 heures.

#### MESURES DE SÉCURITÉ

6. De strictes mesures de sécurité seront appliquées. Le personnel de sécurité de l'immeuble a reçu pour instruction de ne laisser entrer que les participants munis d'un badge. Les personnes prenant part au Conseil des gouverneurs doivent en permanence arborer ce badge, qui leur sera remis au moment de leur inscription.

#### SALLES DE RÉUNION ET HORAIRES DES SÉANCES

7. Les séances plénières du Conseil des gouverneurs se tiendront dans le Salone della Cultura. L'horaire prévu pour le premier jour est le suivant: 10 heures-13 heures et 14 h 30-18 h 30.
8. Les salles réservées aux réunions par liste et autres activités en rapport avec la session du Conseil des gouverneurs sont situées au premier étage.
9. Les délégués sont priés de déconnecter leur téléphone portable avant de pénétrer dans la salle de réunion.

#### LISTE DES PARTICIPANTS

10. Une liste provisoire des participants, établie d'après les réponses reçues au 11 février 2005, sera mise à la disposition des participants au comptoir de distribution des documents et au comptoir des inscriptions le mardi 15 février 2005. Une liste provisoire révisée des participants, établie uniquement sur la base des inscriptions, sera publiée le jeudi 17 février 2005.
11. Il est demandé aux participants de bien vouloir aviser le comptoir des inscriptions des modifications qu'ils souhaitent apporter à la liste provisoire.

#### PROGRAMME DES SÉANCES ET COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

12. Le programme des séances sera disponible le premier jour. Des comptes rendus analytiques provisoires paraîtront le plus tôt possible après la session, conformément au Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs.

#### DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

13. Le comptoir de distribution des documents se trouve dans le hall principal de réception, au rez-de-chaussée. Les délégués sont priés de se munir des documents qui leur ont été envoyés afin de contribuer à la préservation de l'environnement en économisant le papier. Ils pourront, le cas échéant, retirer d'autres documents immédiatement après leur inscription.

#### RÉCEPTION

14. À l'occasion du Conseil des gouverneurs, le Président du FIDA donnera une réception le mercredi 16 février 2005. Il sera remis à tous les délégués et observateurs un carton d'invitation lors de leur inscription au centre de conférences.

#### DÉCLARATIONS DES DÉLÉGUÉS

15. Les chefs de délégation qui souhaitent prononcer une déclaration générale pendant les séances plénières du Conseil des gouverneurs sont priés d'en aviser le Secrétaire du FIDA au plus tard le vendredi 4 février 2005. Une liste des orateurs, établie selon l'ordre de réception des demandes, sera publiée et mise à la disposition des participants au début de la session. Les demandes reçues après le début de la session seront également traitées par ordre chronologique et une liste actualisée sera publiée quotidiennement.

16. Il est demandé aux délégués de limiter leurs interventions à cinq minutes. Les orateurs inscrits devraient de préférence communiquer le texte de leur déclaration sous forme électronique. À défaut, ils devront en remettre une copie sur papier le plus tôt possible avant leur intervention.

17. Le Secrétariat fera le nécessaire pour que les interventions orales soient placées sur les sites intranet et internet du FIDA, sauf instructions contraires des délégations concernées.

18. Les déclarations prononcées en séance plénière, seront consignées dans le rapport du Conseil des gouverneurs sous forme résumée.

19. Plutôt que de prononcer leur déclaration devant le Conseil des gouverneurs, les délégués peuvent choisir d'en communiquer le texte pour publication, en totalité, dans le rapport du Conseil des gouverneurs. Dans ce cas, ils devront soumettre le texte intégral de leur déclaration au bureau chargé de la liste des orateurs. S'ils le souhaitent, les gouverneurs pourront faire télécharger leur déclaration sur les sites intranet et internet du FIDA.

#### BUREAU CHARGÉ DE LA LISTE DES ORATEURS

20. Le bureau chargé de la liste des orateurs assure, en tant que composante du secrétariat de la session, le traitement de toutes les déclarations prononcées ou communiquées par les délégations. Le bureau recevra et consignera toutes les déclarations présentées. Il déterminera l'ordre d'intervention des orateurs prononçant des déclarations au cours des séances plénières et apportera une assistance aux intervenants en séance. Toute question relative à l'ordre d'intervention des orateurs devra être adressée directement à l'administrateur du bureau. Le personnel du bureau demandera aux orateurs d'approuver leurs déclarations avant que celles-ci soient téléchargées sur les sites intranet et internet du FIDA après avoir été prononcées.

21. Au moment de l'inscription, les délégués seront informés du lieu d'implantation du bureau chargé de la liste des orateurs.

#### VISAS POUR L'ITALIE

22. Pour permettre l'obtention des visas en temps voulu, il est rappelé que l'Italie est l'un des pays signataires de l'Accord de Schengen, et qu'il convient de procéder comme suit:

- Les participants peuvent demander leur visa pour l'Italie en soumettant à la représentation italienne du pays où ils résident la lettre d'invitation au Conseil des gouverneurs du FIDA au moins trois semaines avant leur date d'arrivée. En cas de

difficulté, ils doivent prendre contact avec la section privilèges et visas du FIDA, qui adressera une note verbale confirmant l'invitation à l'ambassade d'Italie dans leur pays.

- Les participants en provenance de pays où il n'y a pas de consulat italien doivent demander leur visa auprès d'un des autres pays signataires de l'Accord de Schengen autorisés à représenter l'Italie. Les dernières informations en date peuvent être obtenues auprès la section privilèges et visas du FIDA (télécopie: 0039-0654593311 ou adresse électronique: [s.reyes@ifad.org](mailto:s.reyes@ifad.org)).
- Si aucun des pays adhérant à l'Accord de Schengen n'a de représentation diplomatique dans le pays où réside le participant, celui-ci pourra obtenir un visa de 10 jours à l'arrivée à Rome. Il est toutefois indispensable qu'il communique dans ce cas à la section privilèges et visas du FIDA (télécopie: 0039-0654593311 ou 0039-065043463 ou adresse électronique: [s.reyes@ifad.org](mailto:s.reyes@ifad.org)) les informations ci-après, **au moins dix jours** avant sa date d'arrivée à Rome:

**PRÉNOM/NOM**

**DATE ET LIEU DE NAISSANCE**

**NATIONALITÉ**

**CARACTÉRISTIQUES DU PASSEPORT (numéro, date de délivrance, date d'expiration)**

**PRÉCISIONS RELATIVES AU VOL**

- Il est également important que l'itinéraire ne comporte aucune escale dans un autre pays signataire de l'Accord de Schengen.

**RÉSERVATIONS D'HÔTEL**

23. Il appartient aux délégués de faire eux-mêmes leurs réservations.

24. Le Sheraton Roma Hotel, proche du Palazzo dei Congressi, a réservé aux délégués du FIDA un nombre limité de chambres à tarif spécial. Pour retenir une chambre, prière de remplir le formulaire ci-joint et de l'envoyer par télécopie **directement** au Sheraton Roma Hotel avant le 15 janvier 2005. Les coordonnées de l'hôtel figurent sur le formulaire.

25. Une liste d'autres hôtels qui offrent un tarif préférentiel au FIDA sera donnée séparément.

**OPÉRATIONS BANCAIRES**

26. Des opérations bancaires simples pourront être effectuées dans le hall de réception du rez-de-chaussée durant les heures d'ouverture des banques italiennes (8 h 30-13 h 30 et 14 h 30-15 h 30).

**VOYAGES**

27. Un représentant de Summertime, l'agence de voyages du FIDA, se tiendra à la disposition des délégués au centre de conférences, de 8 h 30 à 13 heures et 14 heures à 17 h 30.

**SERVICES MÉDICAUX**

28. Un poste de premiers secours est installé sur les lieux de la réunion et une ambulance est disponible en cas d'urgence.

#### BUREAU DE POSTE

29. Il n'existe pas de bureau de poste dans les locaux du Palazzo dei Congressi. Le bureau de poste le plus proche se trouve Viale Beethoven, près de Piazzale Asia, à dix minutes à pied.

#### COURRIER

30. Les délégués trouveront leur courrier personnel dans leur casier au comptoir de distribution des documents. Le courrier devra porter clairement l'indication suivante "délégué au Conseil des gouverneurs" et être adressé au Fonds international de développement agricole, Via del Serafico 107, 00142 Rome, Italie. Télécopie: 0039-065043463; adresse électronique: [IFAD@IFAD.ORG](mailto:IFAD@IFAD.ORG).

#### TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ACCÈS À L'INTERNET

31. Le comptoir d'information du Palazzo dei Congressi peut être contacté aux numéros suivants: 0039-0654513840, 0039-0654513841, 0039-0654513842, 0039-0654513843. Les délégués pourront s'y procurer d'autres numéros de téléphone du Palazzo dei Congressi ainsi que les numéros de poste des divers bureaux de la conférence et du secrétariat.

32. Il est possible depuis le centre de conférences d'effectuer des appels téléphoniques internationaux, d'envoyer des télécopies et d'accéder à l'internet.

#### INTERPRÉTATION

33. Toutes les salles de réunion seront équipées des installations nécessaires à l'interprétation dans les quatre langues officielles du FIDA. Des écouteurs assortis d'un sélecteur de langue permettront aux délégués de suivre les débats. Les délégués sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

#### TAXIS

34. Pour appeler un taxi, s'adresser au comptoir d'information. Prière de noter qu'une indemnité est due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

#### SNACK-BAR

35. Le snack-bar situé au rez-de-chaussée propose des cafés, boissons non alcoolisées, sandwiches et pâtisseries.

#### RESTAURANTS ET CAFÉTÉRIAS

36. Le Palazzo dei Congressi n'a pas de restaurant. On trouvera au comptoir d'information une liste de restaurants et de cafétérias situés à proximité.



**RÉSERVATION EN BLOC POUR LE FIDA**

**Sheraton Roma  
HÔTEL ET CENTRE DE CONFÉRENCES**

**Prière d'effectuer les réservations avant le 15 janvier 2005.**  
**Les réservations reçues après cette date ne sont pas garanties.**

**Note: Prière de dactylographier ou d'écrire en caractères d'imprimerie. Une copie tamponnée du présent formulaire sera retournée pour confirmer la réservation.**

---

Hotel Sheraton Roma  
Viale del Pattinaggio, 100  
00144 Rome, Italie

Date d'arrivée: \_\_\_\_\_

Date de départ: \_\_\_\_\_

Téléphone: 0039-0654531

Nom de famille: \_\_\_\_\_

Télécopie: 0039-065940689/065940555

E-mail: res497.sheraton.roma@sheraton.com

Prénom: \_\_\_\_\_

Tarifs spéciaux pour  
le CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FIDA

Pays: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

- 1 personne: 168,00 EUR  
- 2 personnes: 206,00 EUR

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopie: \_\_\_\_\_

**Les tarifs comprennent les taxes (TVA) et le petit-déjeuner.**

Carte de crédit:

/  / Master Card/Eurocard

/  / Diners Club

/  / Visa/Carte Bleue

/  / Amex

/  / Autres

Heure d'arrivée prévue:  
(chambre disponible à partir de 14 heures)

\_\_\_\_\_

Numéro: \_\_\_\_\_

Heure de départ prévue:  
(la chambre doit être libérée avant 12 heures)

\_\_\_\_\_

Date d'expiration: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

---

**N.B. Un numéro de carte de crédit est nécessaire pour garantir les réservations. Une nuit d'hôtel sera facturée sur la carte de crédit si la réservation n'a pas été annulée au moins 72 heures avant la date d'arrivée.**